

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU S.I.C.T.O.M.



SICTOM
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
LA CHARTRE-SUR-LOIR

MONTOIRE SUR LE LOIR

5 avril 2017

Le mercredi 5 avril 2017 à 18h 00, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de Montoire sur Le Loir.

Madame HUPENOIRE remercie les délégués d'être venus si nombreux à cette Assemblée Générale, consacrée aujourd'hui au vote du budget primitif et laisse la parole à Mme GOUPY, adjoint au Maire de Montoire sur Le Loir. Cette dernière excuse M.MOYER, Maire de Montoire sur le Loir qui ne peut être présent pour le moment et accueille l'ensemble des délégués présents.

Madame HUPENOIRE adresse ses plus vifs remerciements à la Ville de Montoire sur le Loir pour son accueil.

Sont absents excusés :

Mme AUBRY (Ruan sur Evgonne), M.GATELLET Sébastien (Troo), et son suppléant M.GATIEN Alain, M.LEGAVE Gilles (Saint-Marc-du-Cor), M.ROTTIER François (Beaumont/Dême) Suppléant, M.BIRONNEAU Paul (Beauchêne), M.VIVET Joseph (Saint-Avit), MmeADAM Aurélie (Oigny) et M.GOURDET Guy (suppléant), M.HUGER Daniel (Saint-Rimay).

Mme GUILLONNEAU Claudie (Cellé) est désignée secrétaire de séance

1/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 mars 2017 (Loir en Vallée, commune déléguée de Lavenay)

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués.

2/ Délégation à la Présidente : autorisation création de régies nécessaires au fonctionnement du syndicat

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui prévoit que « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certains domaines (budgétaire, fiscal, délégation de service public.... »

Si l'article L 2122-22 du C.G.C.T. fixe la liste des attributions qu'un Conseil Municipal peut déléguer au Maire, l'article L 5211-10 ne fixe qu'une liste des attributions que l'organe délibérant ne peut déléguer.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
Vu les délibérations du 15 Février 2017 afférentes à l'élection du Président et du bureau,
Vu les délibérations du 8 mars 2017 afférentes à la délégation des attributions de l'organe délibérant à la Présidente

Afin de permettre un fonctionnement normal du Syndicat

Décide après en avoir délibéré de donner délégation à l'unanimité dès le caractère exécutoire de la présente, pour les attributions suivantes :

- à la Présidente du Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Montoire – La Chartre:

- de prendre toute décision concernant la création de régies nécessaires au fonctionnement des services du syndicat, et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est rappelé que le Comité Syndical peut à tout moment retirer tout ou partie de ces délégations et que toutes délégations exercées par la Présidente ou par le bureau sont communiquées lors de chaque réunion du Comité Syndical.

3/ Approbation du compte de gestion 2016

Se reporter au document joint à la présente note : Compte de gestion 2016 (Tableau « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés » du compte de gestion dressé par la comptable Mme Truchot).

041027
TRES. MONTOIRE-SAVIGNY



II-1
Exercice 2016

30200 - SYNDICAT COL TRAIT OM MONTOIRE RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 191 214,44	3 247 660,00	4 438 874,44
Titres de recettes émis (b)	1 018 237,97	2 699 038,68	3 717 276,65
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 018 237,97	2 699 038,68	3 717 276,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 191 214,44	3 247 660,00	4 438 874,44
Mandats émis (f)	398 598,21	2 748 289,16	3 146 887,37
Annulations de mandats (g)	0,00	51 453,15	51 453,15
Dépenses nettes (h = f - g)	398 598,21	2 696 836,01	3 095 434,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	619 639,76	2 202,67	621 842,43
(h - d) Déficit			

L.46-141007.v1.2-CMDE 1.5 - CG00

22

041027
TRES. MONTOIRE-SAVIGNY



Etat II-2
Exercice 2016

30200 - SYNDICAT COL TRAIT OM MONTOIRE RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	59 133,13	0,00	619 639,76	0,00	678 772,89
Fonctionnement	1 634 640,92	850 000,00	2 202,67	0,00	786 843,59
TOTAL I	1 693 774,05	850 000,00	621 842,43	0,00	1 465 616,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 693 774,05	850 000,00	621 842,43	0,00	1 465 616,48

Le compte de gestion 2016 dressé par Mme TRUCHOT, Receveur est approuvé à l'unanimité

4/ Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il importe au vu des dispositions de la loi du 8 février 1995 relatives à la transparence des marchés publics et des délégations de service public, de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir.

A ce titre, le bilan 2016 du Syndicat se présente comme suit :

☒ Cessions immobilières : néant

☒ Acquisitions immobilières :

En 2016 le SICTOM a acheté à la ville de Montoire-sur-le-Loir un bâtiment situé 1 rue François Arago (date construction : 1995 ; surface : 172 m² couvert), pour y établir ses bureaux moyennant un prix de 105 000,00€ auquel s'ajoutent 2 267,56 € de frais de notaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au bilan ci-dessus présenté.

Cette décision sera annexée au Compte Administratif 2016 du SICTOM Montoire sur Le Loir – La Chartre sur Le Loir

5/ Approbation du compte administratif 2016

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur François RONCIERE, Vice-Président

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme Odile HUPENOIRE-BONHOMME, Présidente,
- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

❖ **approuve à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2016 lequel présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2016	2 696 836,01	398 598,21
Recettes 2016	2 699 038,68	1 018 237,97
Résultat de l'exercice 2016	2 202,67	619 639,76
Résultat reporté N-1	784 640,92	
Solde d'investissement N-1		59 133,13
Résultat cumulé	786 843,59	678 772,89
Restes à réaliser dépenses investissement		759 403,97
Restes à réaliser recettes investissement		0
Solde des restes à réaliser		-759 403,97
Résultat de clôture cumulé		706 212,51 €

- ❖ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ❖ reconnaît la sincérité des restes à réaliser dont l'état sera annexé à la délibération ;
- ❖ vote et arrête les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2016

6/ Affectation du résultat 2016

Le Comité syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- ✓ un **excédent cumulé de fonctionnement** de786 843,59 €
- ✓ un **excédent cumulé d'investissement** de 678 772,89 €

Constatant que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 présente :

- ✓ un **solde négatif de restes à réaliser** de759 403,97 €

Il est proposé au comité syndical de constater le résultat de l'exercice 2016 et d'affecter ce résultat définitif comme suit :

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, résultat cumulé et restes à réaliser : **80 700,00 €**
- le solde disponible **784 640,92 €** est affecté comme suit :
- **En excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) € 706 143,59 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus mentionnée

7/ Adoption des participations 2017

En conformité avec les prévisions budgétaires 2017, Mme la Présidente présente à l'assemblée le montant des participations des communes et communautés de communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2017, lesquelles sont calculées comme suit :

Participation Calculée sur la population DGF	Collecte 1 fois par semaine PAR HABITANT
Service déchets ménagers	57,10
Service déchetteries	16,40
TOTAL	73,50 €

La Présidente fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 6 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ❖ Approuve à l'unanimité les participations des Communes adhérentes au Syndicat pour l'exercice 2017. Celles-ci seront calculées sur la population DGF, composée de la population totale légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2017 (INSEE 2014) abondée du nombre de résidences secondaires (INSEE 2013).

8/ Vote du budget primitif 2017

Madame la Présidente donne la parole à M.MOYER, Maire de Montoire sur le Loir, qui arrive et s'excuse de son retard. Celui-ci tient à être présent pour apporter son soutien et souhaite la bienvenue à tous et une bonne réunion d'assemblée générale.

Le budget primitif est présenté par la présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu le débat d'orientations budgétaires afférent à l'exercice 2017 qui a eu lieu le 8 mars dernier, Mme la Présidente présente et commente aux membres de l'Assemblée le projet de budget primitif 2017. Ce dernier s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2017
011	Charges à caractère général	2 593 630,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	278 250,00
65	Autres charges de gestion courante	13 700,00
66	Charges financières	59 200,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	161 470,00
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)</i>	64 960,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 171 710 ,00
	RECETTES	PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2017
013	Atténuation de charges	3 196,41
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	6 000,00
74	Dotations et participations	2 413 870,00
75	Autres produits de gestion courante (valorisation issue de la collecte sélective)	42 500,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	706 143,59
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 171 710,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	DEPENSES	Restes à réaliser 2016	Propositions Nouvelles 2017
	Opérations d'équipement		
Op. 11	- Collecte sélective (Marché de bacs + colonnes verre et papier)	13 990,33	25 000,00
Op. 13	- Déchetteries - Garde-corps (La Chartre)		7 000,00
Op. 13	- Nettoyeur		354,00
Op. 15	- Travaux déchetterie de Montoire : frais d'études + travaux –	740 626,08	75 000,00
Op. 15	- Travaux quai de transfert		22 000,00
Op. 15	- Assainissement		10 000,00
Op. 17	- Matériel informatique - logiciel Ségilog-Berger Levrault		1 500,00
Op. 17	- Site internet		3 000,00
Op. 23	- Isolation et électricité bureaux	2 520,00	
Op. 23	- Frais notaire achat bâtiment	2 267,56	
Op. 23	- Chaudière		3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		91 140,00
020	Dépenses imprévues		
041 OI	Opérations patrimoniales		
	TOTAL DEPENSES	759 403,97	237 994 ,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	997 397,97	
	RECETTES	Restes à Réaliser 2016	Propositions Nouvelles 2017
10	FCTVA		6 495,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		80 700,00
1328	Subvention assainissement		5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		161 470,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)		64 960,00
041 OI	Opérations patrimoniales		
R001	Solde d'exécution reporté		678 772,89
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	997 397,97	

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de voter le budget :

- *au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,*
- *au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement,*
- *sans vote formel sur chacun des chapitres.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif ci-dessus présenté.

9/ Questions diverses

Une question est posée sur la possibilité de collecter des déchets en hiver, une semaine sur deux.

La réponse apportée par madame la Présidente est que ce scénario n'a pas été étudié pour le moment.

Une question est soulevée sur la qualité des déchets triés dans les bacs jaunes et notamment à ce jour, quelles sont les erreurs que l'on retrouve dans les bacs de tri ?

Réponse : Depuis les nouvelles consignes de tri, le taux de refus des emballages triés est passé de 28% à 18%.

Aujourd'hui, parmi les erreurs de tri, on peut retrouver du verre, des objets en plastique (jouets, tuyaux divers, assiettes et gobelets) lesquels ne sont absolument pas des emballages et donc ne sont pas à déposer dans les bacs de tri !

Il est rappelé que dans le bac jaune, seuls les emballages doivent être déposés, vidés et en vrac.

-Mme la Présidente informe l'assemblée que monsieur Plaudin est absent suite à un problème de santé, et lui souhaite un bon rétablissement.

- Déchetterie de Montoire-sur-le-Loir : état d'avancement du projet : la moitié des murs ont été posés. La semaine prochaine seront installés les murs du casier de la plate-forme de branchages, l'assainissement et les premiers travaux pour le bâtiment.

Un reportage photo est prévu mardi prochain, le 11 avril, avec la nouvelle correspondante de la Nouvelle République du Centre.

- Bilan tonnages 2016 :

- Ordures ménagères : -2,34 %

- Recyclables (bacs jaunes) : +23 %

- Verre : +5 %

- Papiers : +1,46 %

- Déchetteries : +10 % (dont fréquentation : 85 000 visites/an/ sur les 7 déchetteries, soit +9 %).

Parmi les apports en déchetteries :

- Déchets verts : +16 %

- Encombrants : +6 %

- Gravats : -5 %

- Ferraille : + 8%

- Cartons : + 3%

- Bois : +5 %

- Déchets électriques et électroniques (D3E) : +21 %

- Mobilier: (avec mise en place d'une seconde benne à la déchetterie de La Chartre le 01.10.2016) :+23 %

- Déchets dangereux : +33 %

- Une synthèse est réalisée sur les points noirs de la collecte sur le territoire du SICTOM, indiquant que 68% sont réalisés, 26% en cours de finition et 6% non faits.

Il est rappelé aux communes d'informer le syndicat lorsque les travaux prévus pour résoudre les points noirs ont été réalisés.

- Une question est posée sur les déchets verts collectés en déchetteries et leur devenir.

La réponse apportée est que ces déchets sont regroupés et valorisés sur la plateforme de compostage à Savigny sur Braye, par la société Véolia.

A ce titre, madame la présidente propose à l'assemblée une visite de site concernant le traitement des gravats, apportés en déchetteries, lesquels sont collectés à ce jour par la société Chavigny et apportés sur leur site de traitement à Thorée la Rochette.

Un rappel est fait également à l'ensemble des délégués sur la possibilité d'acheter des composteurs individuels auprès du SICTOM, par tous les usagers du territoire, au prix de 28 euros. Des bons de commande et une brochure explicative ont été remis sur place et ont également été diffusés en version informatique auprès de toutes les communes adhérentes.

Enfin, une question a été posée sur la continuité d'intervention des animations sur le tri des déchets dans les établissements scolaires par le SICTOM.

La réponse apportée est la confirmation de ces interventions, à titre gratuit, en précisant que des courriers d'information sont adressés aux écoles tous les ans, en octobre et janvier, en indiquant qu'une animatrice est à leur disposition, ainsi que le prêt d'outils pédagogiques, etc.

- Avant de clore cette séance et de remercier chacun de sa participation, Madame la Présidente redonne la parole à Mme GOUPY laquelle invite chacun à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.